



PROTECTION JURIDIQUE

Le GCSMS (Groupement de coopération sociale et médico-sociale) :

- Rassemble l'UDAF, l'ATMP et l'ATPA
- Créé pour porter le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux
 - o Gratuit et personnalisé
 - o Permanence téléphonique du lundi au vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 16 h au 0 806 70 20 60
 - o 220 appels reçus en 2020

La gestion des cas complexes

- Portée par le GCSMS après un appel à projets régional
- 120 000 € de budget sur 2 ans
- Financée par la DREETS*

Lilian Daujat
 Chargé de mission GCSMS
 Tél. 07 63 78 04 91
 ldaujat@gcsmsist01.fr

Les membres du GCSMS (pilote du projet) se retrouvent une fois par mois. Le 5 mai, ils ont échangé avec la DDETS et la DREETS pour préparer les prochaines échéances.



GAS COMPLEXES EN PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Une réponse collaborative

Pour soutenir les mandataires judiciaires et accompagner au mieux les majeurs en mesure de protection, l'UDAF, l'ATPA et l'ATMP déploient une solution partenariale pour les situations complexes. Innovante et collaborative, elle mènera vers des parcours plus fluides.

PAR CHRISTOPHE MILAZZO

Dans leur pratique, les mandataires judiciaires en protection des majeurs (MJPM) sont confrontés à des situations complexes où plusieurs facteurs se mêlent : logement, santé, précarité sociale ou financière, problèmes relationnels, pathologies...

Ces usagers nécessitent plus de temps pour trouver une solution adaptée tandis qu'un risque de passage à l'acte violent existe. Ces difficultés peuvent conduire à un dessaisissement, à une rupture dans le parcours d'accompagnement et, au bout du compte, à un renforcement de la précarité. L'enjeu est tel qu'il a été identifié dans le schéma régional des MJPM. « Nous avons eu beaucoup de remontées des services, en lien avec l'évolution de la psychiatrie vers l'ambulatoire », explique Thibault Maciejewski, responsable du service protection des personnes vulnérables à la DREETS*.

* DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

UN CHOIX INNOVANT

En 2019, un appel à projets régional a été lancé pour faire émaner des réponses du terrain. Dans l'Ain, elle fut collective. « Ce projet avait une forte dimension partenariale avec la coopération de tous les services du département, en associant les mandataires individuels, les préposés d'établissement et en faisant du lien avec le CPA », rappelle Thibault Maciejewski. Une collaboration précieuse alors que la majorité des situations concerne des personnes en souffrance psychique ou avec des troubles du comportement. « La coopération entre les associations tutélaires n'est pas si courante, mais elle monte en puissance. Sur ce projet expérimental et innovant, quelque chose de naturel s'est mis en place. La coopération avait du sens », explique Catherine Michon, directrice de l'Udaf. « Pour le département, ce projet était une opportunité financière. Mais c'est aussi une opportunité pour les mandataires et pour les usagers puisque nous éviterons les ruptures. », insiste Samia Hamitouche, responsable du service de protection des publics vulnérables à la DDETS de l'Ain. La coordination visera à mieux prendre en compte les situations complexes, à accompagner les professionnels, à favoriser l'accès aux droits et à lutter contre la maltraitance. Le projet sera regardé de près par les financeurs. Si les résultats sont là, il pourrait être reproduit sur d'autres territoires. ■

La coopération avait du sens

PARTENARIAT

« Une culture commune »

S'il est porté par le GCSMS (Groupement de coopération sociale et médico-sociale), le projet intègre tous les acteurs de protection judiciaire des majeurs et les partenaires œuvrant à la gestion des cas complexes.

Lilian Daujat assure différents rôles avec le GCSMS. Le chargé de mission continue de faire évoluer le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux et va développer le versant collectif pour toucher un public différent. Mais, désormais, la dynamique va plus loin. « Le GCSMS a vocation à animer et coordonner la gestion des situations complexes pour les mandataires des trois associations et une vingtaine exerçant à titre individuel », explique-t-il.

PARTENAIRES ET COMPLÉMENTAIRES

Les MJPM suivent un public varié dans de multiples domaines et sont en lien avec de nombreux partenaires. Avec ce nouveau projet, pas



Éducateur spécialisé, Lilian Daujat a démarré comme chargé en mission auprès du GCSMS le 15 février.

question de se substituer aux solutions existantes. Il faut simplifier la mise en réseau, la concertation, l'échange. « L'idée est de créer des synergies avec les dispositifs gérant des situations complexes : nos compétences sont complémentaires. Cela facilitera le travail des mandataires », ajoute Lilian Daujat.

« Ceux exerçant à titre individuel et les services ont tous des exemples où ils sont en difficulté pour trouver des réponses. L'intérêt de cette collaboration est de voir comment éviter qu'un usager passe d'un service à l'autre », précise Christophe Clerc, directeur de l'ATMP. « Nous voulons arriver à une collaboration inédite entre toutes les catégories de mandataires. Ce projet permettra une collaboration qui était encore insuffisante. Les opérateurs réfléchiront ensemble, partageront les pratiques, développeront une culture commune », conclut Samia Hamitouche. ■

Cap sur l'éthique

La prochaine étape du projet interviendra le 9 juillet avec la mise en œuvre d'un espace de réflexion éthique pluridisciplinaire. Il rassemblera des professionnels de terrain et d'encadrement venus de la protection des majeurs, du secteur médical, de la psychiatrie, du juridique. Il comprendra aussi des représentants des usagers. Des thèmes comme la liberté, le choix,

l'accès aux droits seront abordés à partir de situations concrètes. « Il n'y a pas d'instance de réflexion sur la protection juridique alors que ce champ est très transversal », estime Catherine Michon. « L'idée sera de faire évoluer les mentalités, développer de nouvelles réponses sur le territoire, favoriser les coopérations et nourrir les pratiques. » ■

Un processus en construction

Créé de toutes pièces, le projet progresse et se structure graduellement. Il faut trouver sa place et des portes d'entrée auprès d'acteurs aux fonctionnements différents. Depuis février, Lilian Daujat multiplie les rencontres avec les mandataires et les partenaires pour présenter le dispositif, identifier le rôle de chacun et mieux comprendre comment travailler ensemble et actionner les bons leviers afin de limiter l'isolement des MJPM. Face à un cas complexe, ils peuvent interpellier le coordinateur. Des échanges permettent d'analyser la situation et de faire émerger les besoins de la personne en intégrant tout son environnement. Une solution est alors co-construite en mobilisant les ressources existantes.

Les premières saisines ont déjà été expérimentées. Un outil a été créé pour nommer les difficultés, synthétiser le contexte et l'évolution de la mesure. Pour l'heure, les signalements sont réalisés par des mandataires (manque d'adhésion, agressivité, demande de changement d'association tutélaire...). Les saisines sont aussi ouvertes aux partenaires qui peuvent rencontrer les majeurs protégés dans d'autres contextes. La prochaine étape sera le premier état des lieux du fonctionnement le 11 juin, en présence de magistrats, de tous les acteurs de la protection des majeurs et financeurs.

Protection Juridique des Majeurs



GCSMS 01
Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale